

8 Faits divers & Justice

Accident de travail à Mouila

Guy Roger Koumba trouve la mort dans son bulldozer

FN

Gabon/Mouila

C'est en déracinant un arbre sec, qu'il aurait reçu un violent choc à la nuque avant d'être éjecté de l'engin. Promptement secouru par ses collègues, la victime rendra malheureusement l'âme lors de son évacuation au Centre hospitalier régional du chef-lieu de la province de la Ngounié.

TRISTE fin pour Guy Roger Koumba, un compatriote de 43 ans, conducteur de bulldozer dans un chantier forestier, situé dans le canton Dibadi, à 15 km du village Saint-Martin des Apindjin (département de la Douya-Onoye), dans la



Photo : FN

L'encastrement du tronc d'arbre dans l'engin est probablement à l'origine de la mort du pisteur.

province de la Ngounié. Koumba est tué alors qu'il est en train de déraciner un arbre sec, qui se brise

en se coupant en plusieurs morceaux. C'est l'une de ces parties détachées du tronc, agissant comme un

véritable projectile, qui l'aurait assommé, malgré toutes ses tentatives pour écarter le danger. Cela se

passa le lundi 1er juin. L'enquête préliminaire menée par les services de la brigade de gendarmerie-centre de Mouila, indique que ce jour-là, la principale tâche assignée au malheureux conducteur sur le chantier, situé dans la zone du canton Dibadi, est de créer un passage. Bien avant cette étape, Guy Roger Koumba aurait d'abord voulu libérer la piste que devaient emprunter les essences d'okoumé devant être tractées jusqu'au parc à bois, loin de la voie principale. Alors qu'il est en pleine activité de déforestation, l'infortuné est victime de cet accident mortel. Le premier morceau de l'arbre meurtrier aurait percuté de plein fouet le bulldozer, abîmant au passage le ta-

bleau de bord. Par la suite, le conducteur aurait été éjecté de l'engin.

Intrigué par le ronflement inhabituel de la machine, le chef de chantier, décide de se diriger vers la zone d'activité. Il est aussitôt surpris par l'absence du bulldozer sur les lieux. En suivant les traces laissées par l'engin derrière lui, il découvre le corps inanimé et inconscient du conducteur, à la lisière de la forêt.

Pris de panique, le chef de chantier amène son personnel présent dans les environs et décide d'acheminer le blessé vers le Centre hospitalier régional de Mouila. Mais la victime n'atteindra pas l'unité des soins, car Guy Roger Koumba a rendu l'âme à mi-chemin.

Escroquerie organisée à Makokou au détriment de l'opérateur Airtel

Angang Edang et son complice Ngouedi Mouvoudi écroués

Styve Claudel ONDO MINKO

Libreville/Gabon

Hermann Pacôme Angang Edang, Gabonais, 22 ans, employé à la société de téléphonie mobile Airtel à Makokou, et son présumé complice, David Ngouedi Mouvoudi, Gabonais, 23 ans, sans emploi, tous domiciliés au Quartier-Central, séjournent à la prison centrale de Makokou depuis le mardi 2 juin dernier. Ils sont accusés d'avoir soutiré du compte Airtel Money du Terminal de paiement électronique (TPE) de la station-service Total de cette localité, une somme de 1,2 million de francs.

D'APRÈS l'enquête ouverte par la Police judiciaire (PJ) de Makokou, cette affaire sans précédent remonte au 28 avril dernier. Hermann Pacôme Angang Edang est contacté par le responsable de l'essencerie de Makokou pour lui créer une adresse électronique. C'est être bête comme chou pour l'as de l'informatique, qui dispose désormais des informations confidentielles sur ledit responsable.

« De retour à l'agence, le mis en cause reconfigure la puce Airtel Money du Terminal de paiement électronique de l'essencerie. Une sorte de piratage en somme. Il lui a suffi d'entrer la date de naissance du responsable pour avoir accès aux prestations financières du dispositif, qui affichait un solde de 217 000 francs. Alors qu'une transaction d'accréditation de plus de 3 millions de francs était en cours », renseigne un Officier de police judiciaire (OPJ).

Le même jour, vers 16 heures, Angang Edang active le compte Airtel Money et retire 200 000 francs, via un numéro répondant à son nom. L'informaticien envoie ensuite une connaissance toucher l'argent chez un opérateur agréé pour cette prestation. Au moment où il veut restaurer le fonctionnement normal de la puce piratée, vers 19 heures, David Ngouedi Mouvoudi contraint son ami d'y renoncer et de retirer encore 300 000 francs, pour ne laisser que 3 millions en solde. Pendant ce temps, le responsable de l'essencerie



Photo : DR

Herman Pacôme Angang Edang (g) et son présumé complice David Ngouedi Mouvoudi en garde à vue.

croit que le Terminal de paiement électronique a un problème de réseau. Selon un des limiers, « c'est sans scrupules que l'as de l'informatique poursuivra ses transactions, en soutirant un million de francs. L'argent est ensuite transféré dans la puce d'un ancien abonné d'Airtel Money, le nommé B. Ka, qui n'avait plus recours à ce service via le numéro préalablement reconfiguré. A la suite, un autre million de francs est envoyé chez un certain H. S. »

Au total, sept puces de téléphone sont mises à contribution par l'informaticien pour parvenir à ses

fins. Et pour restaurer le premier solde de l'essencerie, il renverra le montant initial de 217 000 francs, toujours à partir de la puce H.S. Le reste, près de 700 000 francs, est transféré dans d'autres puces non répertoriées appartenant à l'agent d'Airtel. Cela permet à ce dernier d'être payé auprès de différents opérateurs Airtel Money du chef-lieu de province de l'Ogooué-Ivindo. Par cette pratique, l'informaticien parviendra à gruger le compte du TPE à hauteur de 1,2 million de francs.

ENVOIS NON CONVENTIONNELS. C'est le ven-

dredi 8 mai dernier qu'Hermann Pacôme Angang Edang décide enfin de restaurer le fonctionnement de la puce de l'essencerie, lors d'une autre intervention de maintenance. Mais en consultant l'appareil, le gérant de cette structure constate un gap d'environ 1,3 million de francs. Entre le 10 et le 13 mai, il veut en savoir davantage auprès de la hiérarchie d'Airtel Money à Libreville.

« Les experts de la société de téléphonie mobile se rendent systématiquement compte que des envois non conventionnels ont été effectués par un numéro », indique le directeur des enquêtes.

L'erreur de l'as de l'informatique de Makokou a été d'oublier que toutes les transactions effectuées par

divers numéros, qu'il détruisait certes, révéleraient de près ou de loin son contact personnel. « La grande difficulté des enquêteurs était d'établir la relation entre les mouvements des puces B. Ka et H. S., vu que ces deux personnes ont confié ne plus être titulaires de ces numéros de téléphone qui, en réalité, ont été reconfigurés à leur insu », fait savoir l'enquêteur en chef.

De fil en aiguille, l'étau s'est refermé sur Hermann Pacôme Angang Edang, qui a été appréhendé le jeudi 28 mai dernier. Après avoir nié les faits dans un premier temps, deux jours plus tard, il livra son complice présumé, David Ngouedi Mouvoudi. Tous deux ont été déférés devant le parquet de Makokou.



Tentative d'assassinat

Les bourreaux de la petite Euphrasie toujours en garde à vue

SCOM

Libreville/Gabon

L'AFFAIRE a été relatée par notre journal. Marie Catherine Ntsame Owono Euphrasie, une fillette de 3 ans, a failli passer de vie à trépas de la manière la plus crapuleuse qui soit, le mercredi 3 juin dernier, au quartier Nkembo. En effet,

la gamine a d'abord été victime d'un enlèvement par des voisins, qui ont procédé par la suite à une espèce de rituel visant à lui ouvrir le ventre pour en extraire les entrailles. Selon un enquêteur, leur déferrement devant la justice - qui ne saurait tarder - sera effectif une fois que les pièces du puzzle seront assemblées. D'après des sources

proches de ce dossier, Phélie Andjomo Romeno, présenté comme le cerveau de cette organisation criminelle, se trouve toujours, en compagnie de ses complices présumés, dans les locaux de la Police judiciaire (PJ) pour nécessité d'enquête. contrairement aux rumeurs persistantes faisant état de ce que les auteurs de cette barbarie auraient été relaxés.

La découverte par les enquêteurs de certains indices troublants, lors d'une perquisition chez la demoiselle, serait à l'origine de la prorogation de la garde à vue des présumés bourreaux de l'enfant. Car, certaines indiscretions, de la part des Officiers de police judiciaire (OPJ), accréditent la thèse d'une organisation criminelle tentaculaire.